

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1224

17 novembre 2005

SOMMAIRE

Aggmore Europe 1 S.A., Luxembourg	58709	Leysser S.A., Foetz	58749
Biofilux Nutrition S.A., Luxembourg	58749	Librairie Bei Der Schoul, S.à r.l., Differdange	58752
Blue Sky Financial S.A., Luxembourg	58741	Linde-Re S.A., Luxembourg	58746
Blue Sky Financial S.A., Luxembourg	58741	Litoprint S.A.H., Luxembourg	58727
Blue Sky Financial S.A., Luxembourg	58741	Lucmergo S.A., Luxembourg	58716
Blue Sky Financial S.A., Luxembourg	58741	Lucmergo S.A., Luxembourg	58716
Boa Nova, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	58752	Lucmergo S.A., Luxembourg	58716
Boulevard Café, S.à r.l., Luxembourg	58739	Lucmergo S.A., Luxembourg	58716
Brook Holding S.A., Luxembourg	58706	Lux Investment Services G.E.I.E., Luxembourg	58727
Caradog Holdings S.A., Luxembourg	58740	Luxottica Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	58744
Caradog Holdings S.A., Luxembourg	58740	Mack II S.A.H., Luxembourg	58708
Carl Kliem S.A., Luxembourg	58717	Maslet S.A.H., Luxembourg	58729
Casela S.A., Diekirch	58743	Mastinvest Holding S.A., Luxembourg	58740
Celltech Limited S.A.H., Luxembourg	58730	Mebraco, S.à r.l., Bereldange	58748
Chatham Holding S.A., Luxembourg	58725	Monticello Properties S.A., Luxembourg	58739
Da Domenico Sportivo, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	58749	MPM Consulting S.A., Dudelange	58749
Drej Holding S.A., Luxembourg	58748	Neuilly (Lux) I, S.à r.l., Luxembourg	58707
Ecocycle Technology, GmbH, Luxembourg	58748	Nodlam S.A., Luxembourg	58708
EF Holdings S.A., Luxembourg	58747	Partapar S.A., Luxembourg	58728
Elita, S.à r.l., Bridel	58747	Passy International S.A., Luxembourg	58745
Empha S.A., Luxembourg	58725	Passy International S.A., Luxembourg	58745
Ephidos Holding S.A., Luxembourg	58740	Point J S.A.	58744
Erdec Investments S.A., Senningerberg	58727	Point J S.A.	58744
Euro-Packaging S.A., Foetz	58747	Point J S.A.	58744
Euronextra Investment, Sicav, Luxembourg	58743	Pro.Fo.Mic. S.A., Luxembourg	58746
Europe-Fiduce, GmbH, Dudelange	58747	Pro.Fo.Mic. S.A., Luxembourg	58746
European Consultant Union S.A.H., Luxembourg	58729	Pro.Fo.Mic. S.A., Luxembourg	58746
Finakabel, S.à r.l., Luxembourg	58742	Prodex S.A., Luxembourg	58752
Gap Investment S.A., Luxembourg	58739	ProLogis France II, S.à r.l., Luxembourg	58745
Gap Investment S.A., Luxembourg	58739	ProLogis France XII, S.à r.l., Luxembourg	58751
Gap Investment S.A., Luxembourg	58739	RBD Capital S.A., Luxembourg	58717
Groupe CNS S.A., Luxembourg	58744	S.C.I. Kagef, Luxembourg	58729
Hast Holding S.A., Luxembourg	58748	Salon Ferny, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	58750
Hausimmo, S.à r.l., Dudelange	58750	Simla Trust S.A., Luxembourg	58730
Hentur Holding S.A., Luxembourg	58741	Sinclair Holding S.A., Luxembourg	58743
Imma-Coiffure, S.à r.l., Luxembourg	58742	Société d'Investissements Internationaux S.A., Luxembourg	58748
Imma-Coiffure, S.à r.l., Luxembourg	58742	Société Luxembourgeoise de Participation dans les Médias, SLPM S.A.H., Luxembourg	58745
Imprimerie de Rodange, S.à r.l., Rodange	58743	Sofipex S.A., Luxembourg	58742
Imprimerie de Rodange, S.à r.l., Rodange	58743	Tamsin, S.à r.l., Luxembourg	58742
J.P. Lasserre, S.à r.l., Luxembourg	58749	Voyages Arosa, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	58747
Lauvempart S.A., Alzingen	58728		
Leysser S.A., Foetz	58749		

BROOK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 79.529.

L'an deux mille cinq, le six juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois BROOK HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, section B numéro 79.529,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 décembre 2000, publiée au Mémorial C de 2001, page 25.791.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 35.000,- (trente cinq mille euros), représenté par 3.500 (trois mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent Forget, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Sébastien Felici, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Eric Scussel, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur TASL, S.à r.l., avec siège social au 28, rue Michel Rodange à Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants. Après interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Forget, S. Felici, E. Scussel, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, vol. 24CS, fol. 54, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

J. Delvaux.

(059164.3/208/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

NEUILLY (LUX) I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 89.231.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the seventeenth day of June.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Angelo Schenkens, lawyer, residing professionally at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, acting in the name and on behalf of NEUILLY L.P., with registered office in Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, USA, registered under the number 3565606, by virtue of a proxy given on June, 3, 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation NEUILLY (LUX) I, S.à r.l., having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has been incorporated by a deed of undersigned notary, on September, 10, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1617 on November, 12, 2002;

- that the capital of the corporation NEUILLY (LUX) I, S.à r.l. is fixed at sixty thousand Euro (60,000.- EUR) represented by six hundred (600) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, fully paid;

- that NEUILLY L.P., has become owner of the shares and has decided to dissolve the company NEUILLY (LUX) I, S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that NEUILLY L.P., being sole owner of the shares and liquidator of NEUILLY (LUX) I, S.à r.l., declares:

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

with the result that the liquidation of NEUILLY (LUX) I, S.à r.l. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Estimation - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately at one thousand Euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-sept juin.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Angelo Schenkens, juriste, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, agissant en sa qualité de mandataire spécial de NEUILLY L.P., ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, USA, enregistré sous le numéro 3565606, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 juin 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société NEUILLY (LUX) I, S.à r.l., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte notarié, en date du 10 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1617 du 12 novembre 2002;

- que le capital social de la société NEUILLY (LUX) I, S.à r.l. s'élève actuellement à soixante mille euros (60.000.- EUR) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que NEUILLY L.P., étant devenue seule propriétaire des parts sociales, a décidé de dissoudre et de liquider la société NEUILLY (LUX) I, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que NEUILLY L.P., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société NEUILLY (LUX) I, S.à r.l., qu'en tant qu'associée unique, déclare:

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associée unique; de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Estimation - Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Schenkers, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, vol. 148S, fol. 90, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

G. Lecuit.

(059632.3/220/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

MACK II S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 35.717.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08482, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2005.

Signature.

(057553.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2005.

NODLAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 64.179.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 avril 2005 que le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) Administrateurs

- Monsieur Alessandro Boccardo, expert comptable, avec adresse professionnelle à CH-6900 Lugano (Suisse) Corso Elvezia 14

- Monsieur Erminio Tonon, expert comptable, demeurant à I-20121 Milan (Italie), Via Brera 16

- Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

b) Commissaire aux comptes

- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élus expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2010.

Luxembourg, le 29 avril 2005.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00591. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056710.3/535/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

AGGMORE EUROPE 1 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 108.972.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth June.

Before Us, Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, acting on behalf of his absent colleague Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, who will remain depositary of the original of this deed.

There appeared:

1) AGGMORE 5 LIMITED, a company incorporated in England and Wales registered at Companies House under No. 04680742 and with its registered office at Second Floor, 35 Dover Street, London W1S 4NQ here represented by its Director Mr Christopher Marsden;

2) BERGAMOT VENTURES LIMITED, a company incorporated in England and Wales registered at Companies House under No. 4585071, and with its registered office at 7 Stratford Place, London W1C 1ST, here represented by Mr Alain Noullet, private employee, with professional address at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3) BUYWAY GROUP LIMITED, a company incorporated in Ireland registered at Companies House under No. 22768 and with its registered office at Stephen Court, 18/21 Stephens Green, Dublin 2, Ireland, here represented by Mr Alain Noullet, private employee, with professional address at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies after signature ne varietur by the attorney and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation under the name of AGGMORE EUROPE 1 S.A.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg Company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies; which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The corporate capital is set at one hundred thousand Euro (100,000.- EUR), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Art. 4. The Company's shares shall be issued and remain in registered form.

At the request of the shareholder certificates in names, representing single shares or two or more shares, may be issued. The shares are redeemable under the provisions set forth in Article 49-8 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the General Meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. Any transfer of the shares of the Company shall be subject to the following pre-emption procedure which can only be removed or modified following an unanimous decision of shareholders:

Where a shareholder intends to transfer all or part of his shares, the other shareholders shall benefit from a pre-emption right of first rank prorata to their respective shareholdings in the share capital of the Company.

The transferor shareholder shall notify all the directors of the Company his contemplated transfer of shares by letter with recorded delivery and acknowledgement of receipt. Such notice shall enclose the purchaser's identity, the number of shares concerned by the transfer, the price per share and the conditions of transfer as well as the following statement: «The undersigned acknowledges that the purchase offer described herein is made in good faith by an independent and solvent third party and that the related price and conditions mentioned in this notice represent the whole consideration offered for the transfer of shares.» Any incomplete notice shall be considered as void and without effect.

This notice shall be considered as an indivisible and irrevocable offer to transfer to the other shareholders, and to the Company itself if need be (following its preemption right of second rank), the shares referred to in the said notice at the price and conditions mentioned in it.

The Company shall notify the other shareholders of the contemplated transfer by letter with recorded delivery and acknowledgement of receipt, within fifteen (15) days from the transferor shareholder's notice. Each non-transferor shareholder shall notify his intention to purchase within thirty (30) days from the date of receipt of the Company's notice.

If the exercise of the other shareholder's pre-emption right doesn't allow the transferor shareholder to transfer all of his proposed shares, and except if the transferor shareholder decides to keep such balance of his shares, the Company may purchase, according to its pre-emption right of second rank, the proposed shares which have not been pre-empted by the other shareholders. For this purpose, the Company shall benefit from an extra 15 days period.

In case of non exercise of the pre-emption right, the transferor shareholder shall freely transfer his shares to the purchaser mentioned in the notice. In case of a partial exercise of the pre-emption right, the transferor shareholder can (i) either waive his contemplated transfer (ii) or claim for the benefit of the exercise of pre-emption right up to the number of shares for which other shareholders and/or the Company gave notice and freely transfer the balance of his shares to the purchaser mentioned in the notice, (iii) or freely transfer all of his shares to the purchaser mentioned in the notice. In case of a whole exercise of the pre-emption right, the relating sale of shares to the pre-empting shareholder(s) and/or the Company shall have to be completed within 30 days from the latest date of receipt by the transferor shareholder of the relating preemption notifications. In case of a partial exercise of the pre-emption right, the relating sale of shares to the pre-empting shareholder(s) and/or the Company shall have to be completed within 30 days from the date of receipt by the concerned party of the notification by the transferor shareholder indicating his intention to sale pursuant to (ii) of the above paragraph.

Any transfer of shares of the Company which would not comply with the provisions of this Article shall be considered as void and without effect. These provisions are also applicable to partial contribution of assets, merger or spin-off, as well as to transfer of any title giving right directly or indirectly to part of the voting rights of the Company or of its share capital or of its dividends.

Art. 6. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least four Directors, amongst whom at least 2 Non-Executive Directors, who need not be shareholders.

The Directors shall be of two different categories: the category referred to as «Executive Director» and the category referred to as «Non-Executive Director». Each shareholder will be entitled to appoint one Executive Director. Non-Executive Directors will be appointed by the shareholders in general meeting.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible. Any Director can be revoked ad nutum and at any time. However, each Executive Director can only be revoked by the shareholder having appointed him and the Non-Executive Directors can only be revoked by the shareholders in general meeting.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 7. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto. A register of the registered bonds will be lodged at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can be convened by all means, under reasonable delay, upon the initiative of one or more of its Directors. Except in case of urgency where Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax, the Board of Directors shall deliberate in meetings held in Luxembourg as often as necessary, but at least quarterly. The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie the Chairman has no casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

Towards third parties, the Company can only be bound by the joint signatures of at least two Non-Executive Directors together with one Executive Director. However, without the prior express consent given at the unanimity of all the Directors of the Company in a meeting of the Board of Directors, the Directors, acting jointly, cannot carry out the following transactions nor take the following decisions:

- Incorporating subsidiaries and participating in legal entities of any form,
- Granting by the company or any of its subsidiaries of any kind of guarantee such as in particular a pledge of real or personal property, a lien, a bond, a mortgage... to any third party,
- Recourse by the company or any of its subsidiaries to loans or other means of funding,

- Merger or de-merger of the company or any of its subsidiaries or partial contribution of assets of the company or any of its subsidiaries,
- Investments by the company or any of its subsidiaries of an amount greater than fifty thousand Euro (50,000.- EUR),
- Sales of assets by the company or any of its subsidiaries of an amount greater than fifty thousand Euro (50,000.- EUR),
- Investment by the company or any of its subsidiaries in operations or assets relating to real estate.

Art. 8. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 9. An Investment Committee can be appointed by the Board of Directors in order to support the Board of Directors with regard to contemplated real estate investment to be made by the Company or its subsidiaries.

The members of the Investment Committee shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible. They can be revoked ad nutum and at any time. Executive The Investment Committee can be convened by all means, under reasonable delay, upon the initiative of one or more of its members in order to propose new real estate investment to the board of Directors or upon the initiative of one or more of the Directors in order to obtain recommendations on a contemplated real estate investment. Except in case of urgency where members may vote by letter, telegram, telex or telefax, the Investment Committee shall deliberate in meetings as often as necessary. The Investment Committee can validly deliberate and act only if at least half of its members, is present or represented, a proxy between members or to third party, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. Resolutions shall require a unanimous vote.

Art. 10. The Company's financial year shall begin on the first of August and end on the thirty-first of July of each year.

Art. 11. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place of the town of the registered office, as indicated in the convening notices on the last day in the month of November at 15:00 p.m. of each year.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 12. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices.

Each shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 13. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 14. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 15. The law of August 10, 1915 on commercial companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on July 31, 2005.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2005.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) AGGMORE 5 LIMITED	410 shares
2) BERGAMOT VENTURES LIMITED	100 shares
3) BUYWAY GROUP LIMITED	490 shares
Total	1,000 shares

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of one hundred thousand Euro (100,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

Constitutive meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

I. Resolutions concerning the Company

- 1) The number of Directors is set at five, amongst whom three Executive Directors and two Non-Executive Directors, and number of Auditors is set at one.

2) The following have been appointed Directors:

a) as Executive Directors:

- Mr Christopher Marsden, managing director, born on 27th January 1966 at BN3 6NL Hove (United Kingdom), with private address at 3 Lancaster Road, SW1 95 DA London (United Kingdom), is appointed by AGGMORE 5 LIMITED;
- Mr Ian Playford, chartered surveyor, born on 13th March 1968 at Hawkhurst, TN18 4PU Kent (United Kingdom), with private address at 40 Hildenborough, Tonbridge (United Kingdom) is appointed by BERGAMOT VENTURES LIMITED;
- Mr William McAteer, banker, born on 29th October 1950 at Donegal (Ireland), with private address at 4 Auburn Villas Rathgar, Dublin 6 (Ireland) is appointed by BUYWAY GROUP LIMITED.

b) as Non-Executive Directors:

- Mr Alain Noullet, private employee, born on 2nd November 1960 at Bruxelles 10080 (Belgium), with professional address at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1724 Luxembourg;
- Mr Matthijs Bogers, company director, born on 24th November 1966 at Amsterdam (Netherlands), with professional address at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1724 Luxembourg.

3) The following is appointed Auditor:

- ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., R.C.S. Luxembourg B 88.019, with registered office at L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2010.

5) The Company shall have its registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

6) In compliance with Article 60 of the law on commercial companies and with Article 7 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to appoint, amongst the Directors, a Managing Director for the day-to-day management and representation of the Company.

II. Resolutions concerning the incorporation of a subsidiary

1) The Company will incorporate today before M^e Paul Bettingen a company under the form of a «Société Anonyme» to be named AGGMORE EUROPE 2 S.A. (the «Subsidiary»), with a registered office in Luxembourg and a share capital of 100,000.- EUR and with the same corporate purpose than the Company's.

2) The Company will subscribe 999 shares of the 1,000 shares of a par value of 100.- EUR each comprising all of the share capital of the Subsidiary and pay them fully up in cash.

3) The Company, at the first general meeting of shareholders of the Subsidiary to be held immediately after the incorporation, will:

- set the number of Directors at three and appoint Mr Alain Noullet, Mr Matthijs Bogers and Mr Roel Schrijen,
- set the number of auditors at one and appoint ERNST & YOUNG LUXEMBOURG,
- set the registered office of the Subsidiary at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg,
- authorize the Board of Directors to appoint, amongst the Directors, a Managing Director for the day-to-day management and representation of the Subsidiary.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre juin.

Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, lequel restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) AGGMORE 5 LIMITED, une société incorporée au Royaume-Uni, immatriculée au Companies House sous le numéro 04680742, dont le siège social est situé au Second Floor, 35 Dover street, Londres W1S 4NQ, ici représentée par son Directeur, Monsieur Christopher Marsden;

2) BERGAMOT VENTURES LIMITED, une société incorporée au Royaume-Uni, immatriculée au Companies House sous le numéro 4585071, dont le siège social est situé au 7 Stratford Place, Londres W1C 1ST, ici représentée par Monsieur Alain Noullet, employé privé, domicilié professionnellement à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, en vertu d'une procuration sous seing privé;

3) BUYWAY GROUP LIMITED, une société incorporée au Royaume-Uni, immatriculée au Companies House sous le numéro 22768, dont le siège social est situé à Stephen Court, 18/21 Stephens Green, Dublin 2, Irlande, ici représentée par Monsieur Alain Noullet, employé privé, domicilié professionnellement à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées et seront enregistrées avec le présent acte.

Lesquelles parties comparantes ont décidé de former entre elles une société anonyme régie par les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination sociale de AGGMORE EUROPE 1 S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché du Luxembourg par résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Si des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale, susceptibles de porter atteinte soit à une activité normale de la société en son siège social, soit à une bonne communication entre ce siège social et des pays étrangers, devaient arriver ou être sur le point d'arriver, l'adresse du siège social pourrait être provisoirement transférée à l'étranger. Une telle mesure temporaire devra, quoi qu'il en soit, n'avoir aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute à tout moment par résolution des actionnaires adoptée dans les conditions requises pour la modification des présents statuts.

Art. 2. L'objet social de la Société est l'accomplissement, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, personnelles ou immobilières qui sont directement ou indirectement en rapport avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toute participation et société dont l'objet consiste en toute activité quelle qu'en soit la forme, aussi bien la gestion et le développement permanent ou temporaire, d'un porte-feuille créé à cet effet, et ce, pour autant que la Société soit considérée comme une «Société de Participation Financière» conformément au droit applicable.

La Société peut prendre toute participation, par quelque moyen que ce soit, dans toute affaire, engagement ou société ayant un objet analogue, similaire ou connexe ou qui pourrait favoriser son développement ou l'expansion de ses opérations.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000.- EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions de la Société seront émises et resteront sous forme d'actions nominatives.

A la requête de l'un des actionnaires des certificats nominatifs représentant une, deux ou plusieurs actions peuvent être émis. Les actions sont rachetables dans les conditions prévues aux articles 49-8 de la loi du 10 août 1915 modifiée sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les conditions requises pour la modification des présents statuts.

Art. 5. Tout transfert des actions de la Société est soumis au respect de la procédure de préemption suivante qui ne peut être supprimée ou modifiée que sur décision unanime des actionnaires:

Lorsque l'un des actionnaires souhaite transférer tout ou partie de ses actions, les autres actionnaires bénéficieront d'un droit de préemption de premier rang déterminé au prorata de leur participation respectives au capital de la Société.

L'actionnaire cédant devra notifier son projet de transfert des actions à tous les Directeurs de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette notification indiquera l'identité de l'acquéreur, le nombre d'actions concernées par le transfert, le prix par action et les conditions du transfert ainsi que la mention suivante: «le soussigné atteste que l'offre d'achat décrite aux présentes est faite de bonne foi par un tiers indépendant et solvable et que le prix indiqué et les conditions y afférents décrits dans la présente notification constituent la totalité de la contre partie offerte pour le transfert des actions.» Toute notification incomplète sera nulle et sans effet.

Cette notification vaudra offre indivisible et irrévocable de céder aux autres actionnaires et, le cas échéant, à la Société elle-même (au titre de son droit de préemption de deuxième rang) les actions visées dans ladite notification et ce, aux prix et conditions qu'elle indique.

Dans le délai de 15 jours suivant la notification de transfert de l'actionnaire cédant, la société notifiera par lettre recommandée avec accusé de réception le projet de transfert aux autres actionnaires de la Société. Chaque actionnaire non cédant devra faire connaître sa décision d'acquiescer dans le délai de 30 jours suivant la date de réception de la notification de la Société.

Si l'exercice des droits de préemption ne permet pas à l'actionnaire cédant de transférer la totalité des actions proposées, et sauf volonté si cet actionnaire décide de conserver le solde de ses actions, la Société peut, en vertu de son droit de préemption de deuxième rang, acquiescer les actions concernées non préemptées par les autres actionnaires. La société disposera à cette fin d'un délai complémentaire de 15 jours.

En cas de non-exercice du droit de préemption, l'actionnaire cédant cédera librement ses actions au cessionnaire mentionné dans la notification. En cas de préemption partielle, l'actionnaire cédant pourra (i) soit renoncer au transfert envisagé, (ii) soit demander le bénéfice de l'exercice du droit de préemption à concurrence du nombre d'actions pour lequel il aura été notifié par les autres actionnaire et/ou la Société et librement céder le solde de ses actions au cessionnaire mentionné dans la notification, (iii) soit librement céder ses actions au cessionnaire mentionné dans la notification.

En cas d'exercice total du droit de préemption, la cession y afférente à (aux) l'actionnaire(s) et/ou la Société préemptant devra intervenir dans les 30 jours de la plus tardive des dates de réception par l'actionnaire cédant des notifications de préemption. En cas d'exercice partiel du droit de préemption, la cession y afférente à (aux) l'actionnaire(s) et/ou la Société préemptant devra intervenir dans les 30 jours de la date de réception par la partie concernée de la notification par l'actionnaire cédant de son intention de vendre conformément au (ii) du paragraphe ci-dessus.

Toute cession d'actions qui interviendrait en violation des dispositions du présent article sera considérée comme nulle et sans effet. Ces dispositions sont également applicables en cas d'apport partiel d'actif, de fusion ou de scission ainsi qu'à tout transfert de tout titre donnant droit directement ou indirectement à une partie des droits de vote du capital social ou des dividendes de la Société.

Art. 6. La Société sera gérée par un Conseil de Direction composé d'au moins quatre Directeurs qui n'ont pas être actionnaires, parmi lesquels au moins deux Directeurs Exécutifs.

Les Directeurs seront de deux catégories différentes: la catégorie dite «Directeur Exécutif» et la catégorie dite «Directeur Non-Exécutif». Chaque actionnaire pourra nommer un Directeur Exécutif. Les Directeurs Non-Exécutifs seront nommés par les actionnaires en assemblée générale.

Les Directeurs seront nommés pour une période maximum de six ans et seront rééligibles. Tout Directeur peut être révoqué ad notum à tout moment. Cependant, chaque Directeur Exécutif ne peut être révoqué que par l'actionnaire l'ayant nommé et les Directeurs Non-Exécutifs ne peuvent être révoqués que par les actionnaires en assemblée générale.

En cas d'une vacance au Conseil de Direction, les Directeurs restants peuvent provisoirement couvrir ladite vacance; une telle décision devant être ratifiée par la prochaine assemblée générale.

Art. 7. Le Conseil de Direction a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes qui seront nécessaires ou utiles à l'objet social de la société.

En particulier, le Conseil de Direction peut émettre des emprunts obligataires par voie d'émission d'obligations nominatives ou au porteur et ce sous quelque dénomination que ce soit et en toute devise de paiement.

Le Conseil de Direction déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement ainsi que toutes autres conditions y relatives. Un registre des obligations nominatives sera gardé au siège social de la Société.

Tout ce que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la compétence de l'assemblée générale des actionnaires est de la compétence du Conseil de Direction.

Le Conseil de Direction peut élire un président. En l'absence du président, tout Directeur peut présider l'assemblée.

Le Conseil de Direction peut être convoqué par tout moyen, sous réserve du respect d'un délai raisonnable, sur l'initiative de l'un ou plus de ses Directeurs. Sauf en cas d'urgence où les Directeurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex, téléfax, le Conseil de Direction, délibérera en assemblées qui se tiendront au Luxembourg aussi souvent que nécessaire mais au moins semestriellement. Le Conseil de Direction ne peut valablement délibérer et agir qu'à condition que la majorité de ses membres soient présents ou représentés, un pouvoir entre Directeurs, qui peut être donné par simple lettre, télégramme, télex ou téléfax étant autorisé.

Les décisions seront prises à la majorité. En cas d'égalité le président n'a pas de voix de départage.

Le Conseil de Direction peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion quotidienne et la représentation de la Société y relative, à un ou plusieurs Directeurs, gérants ou autres représentants, lesquels n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

La délégation à un membre du Conseil de Direction est soumise à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

A l'égard des tiers la Société ne peut être engagée que par la signature conjointe d'au moins deux Directeurs non-Exécutifs et d'un Directeur Exécutif. Cependant, sans consentement express et préalable donné à l'unanimité de tous les Directeurs de la Société en réunion du Conseil de Direction, les Directeurs agissant conjointement, ne peuvent conduire les opérations ni prendre les décisions suivantes:

- La constitution de filiales et la prise de participation dans toute personne morale quelle qu'en soit la forme,
- L'octroi à tout tiers par la Société ou l'une quelconque de ses filiales de toute sûreté et en particulier de nantissement sur actifs, hypothèque...,
- Recours par la Société ou l'une quelconque de ses filiales à des emprunt ou autre moyen de financement,
- Fusion, apport partiel d'actifs ou scission de la Société ou l'une quelconque de ses filiales,
- Investissement par la Société ou l'une quelconque de ses filiales d'un montant supérieur à cinquante mille euros (50.000,- EUR),
- Ventes par la Société ou l'une quelconque de ses filiales d'actifs pour un montant supérieur à cinquante mille euros (50.000,- EUR),
- Investissement par la Société ou l'une quelconque de ses filiales dans des opérations ou actifs relatifs à l'immobilier.

Art. 8. La société sera supervisée par un ou plusieurs réviseurs, lesquels n'ont pas besoin d'être actionnaires; ils seront nommés pour une période maximum de six ans et seront rééligibles; ils peuvent être révoqués à tout moment.

Art. 9. Un Comité d'Investissement peut être institué par les actionnaires afin d'apporter toute aide nécessaire au Conseil de Direction dans le cadre des investissements immobiliers projetés par la Société ou ses filiales.

Les membres du Comité d'Investissement seront nommés pour une période maximum de 6 ans et seront rééligibles. Ils peuvent être révoqués ad nutum à tout moment. Le Comité d'Investissement peut être convoqué par tout moyen, sous réserve du respect d'un délai raisonnable, à l'initiative de l'un ou plusieurs de ses membres, afin de proposer de nouveaux investissements immobiliers au Conseil de Direction; ou sur l'initiative de l'un ou plusieurs des Directeurs afin de faire des recommandations sur un investissement immobilier projeté. Sauf en cas d'urgence où les membres peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou téléfax, le Comité d'Investissement délibérera en réunion aussi souvent que nécessaire. Le Comité d'Investissement ne peut valablement délibérer et agir que si au moins la moitié de ses membres sont présents ou représentés, un pouvoir entre membres ou à un tiers, qui peut être donné par simple lettre, télégramme, télex ou téléfax étant autorisés. Les décisions seront prises à l'unanimité des votes.

Art. 10. L'année sociale de la société commence le 1^{er} août et se termine le 31 juillet de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg au siège social de la société ou à toute autre place de la commune du siège social, indiquée dans la convocation le dernier jour du mois de novembre de chaque année à 15h00. Si ledit jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le jour ouvré suivant.

Art. 12. Les convocations aux Assemblées Générales devront être effectuées en conformité avec le droit applicable. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés ou s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur est soumis, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation écrite préalable.

Chaque actionnaire a le droit de voter en personne ou par mandataire, lequel n'a pas besoin d'être actionnaire.
Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour conduire ou ratifier tout acte concernant la Société. Elle déterminera la distribution et la répartition des bénéfices.

Art. 14. Le Conseil de Direction est autorisé à distribuer des avances sur dividende dans les conditions prévues à l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 modifiée sur les sociétés commerciales.

Art. 15. La loi du 10 juillet 1915 sur les sociétés commerciales s'appliquera sauf dérogation prévue par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence ce jour et se termine le 31 juillet 2005.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les parties comparantes ont souscrit les actions comme suit:

1) AGGMORE 5 LIMITED	410 actions
2) BERGAMOT VENTURES LIMITED	100 actions
3) BUYWAY GROUP LIMITED	490 actions
Total	1.000 actions

Toutes ces actions ont été intégralement libérées en numéraire, en conséquence de quoi le montant de cent mille euros (100.000,- EUR) est laissé à libre disposition de la Société, tel que cela a été justifié au notaire qui en témoigne expressément.

Constatations

Le notaire instrumentant a déclaré que les conditions prévues par l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales ont été réunies et en témoigne expressément.

Estimation des frais

Les coûts, dépenses, honoraires et frais, quelle qu'en soit la forme, qui ont été supportés par la Société ou qui lui seront affectés en relation avec sa constitution ont été estimés à deux mille euros.

Assemblée constitutive

Les parties comparantes sus-nommées, représentant la totalité du capital social souscrit et se considérant dûment convoquées, ont tenu une Assemblée Générale extraordinaire et, après avoir constaté la régularité de sa constitution, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

I. Résolutions concernant la Société

1) Le nombre de Directeurs est fixé à cinq, parmi lesquels trois Directeurs Exécutifs et deux Directeurs Non-Exécutifs et le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un.

2) Les personnes suivantes ont été nommées Directeurs:

a) En tant que Directeurs Exécutifs:

- Monsieur Christopher Marsden, Directeur de société, né le 27 janvier 1966 à dont l'adresse personnelle est au 3 Lancaster Road, SW1 9SDA Londres (Royaume-Uni), est nommé par AGGMORE 5 LIMITED;

- Monsieur Ian Playford, expert immobilier, né le 13 mars 1968 à Hawkhurst («Kent»), dont l'adresse personnelle est au 40 Hildenborough, «Donbrigde» (Royaume-Uni), est nommé par BERGAMOT VENTURES LIMITED;

- Monsieur William McAteer, banquier, né le 29 octobre 1950 à [], dont l'adresse personnelle est au 4 Howburn Vilace Rathgar, Dublin 6 (Irlande), est nommé par BUYWAY GROUP LIMITED.

b) En tant que Directeurs Non-Exécutifs:

- Monsieur Alain Noullet, employé privé, né le 2 novembre 1960 à Bruxelles, 10080 (Belgique), dont l'adresse professionnelle est au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg;

- Monsieur Matthijs Bogers, Directeur de société, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam (Pays-Bas), dont l'adresse professionnelle est au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

3) La personne suivante est nommée commissaire aux comptes:

- ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., R.C.S. Luxembourg B 88.019, avec siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

4) Les mandats de Directeur et de commissaire aux comptes expireront immédiatement à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2010.

5) Le siège social de la société est fixé au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

6) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et l'Article 7 des présents statuts, le Conseil de Direction est autorisé à nommer, parmi les Directeurs, un Administrateur Délégué chargé de la gestion et de la représentation quotidiennes de la Société.

II. Résolutions concernant la constitution d'une filiale

1) La Société constituera ce jour par-devant M^e Paul Bettingen une société sous la forme de «Société Anonyme» dénommée AGGMORE EUROPE 2 S.A. (la «Filiale»), dont le siège social sera situé à Luxembourg, dont le capital social sera de 100.000,- EUR et ayant le même objet social que la Société.

2) La Société souscrira 999 des 1.000 actions d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune composant la totalité du capital social de la Filiale et les libérera intégralement en numéraire.

3) La société tiendra la première assemblée générale des associés de sa filiale immédiatement après l'acte de constitution, afin de:

- Fixer le nombre de Directeurs à trois et nommer à ces fonctions: M. Alain Noullet, M. Matthijs Bogers et M. Roel Schrijen,
- Fixer le nombre de commissaire aux comptes à un et nommer ERNST & YOUNG, LUXEMBOURG,
- Fixer le siège social de la Filiale au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg,
- Autoriser le Conseil de Direction à nommer, parmi les Directeurs, un Administrateur- Délégué chargé de la gestion et de la représentation quotidiennes de la Filiale.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes que la requête des parties comparantes susmentionnées, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête desdites parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ch. Marsden, A. Noullet, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, vol. 24CS, fol. 73, case 4. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 juillet 2005.

P. Bettingen.

(058072.3/202/458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

LUCMERGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 18.699.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02153, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

Signature.

(057039.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

LUCMERGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2249 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 18.699.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, ref. LSO-BG02152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057040.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

LUCMERGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2249 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 18.699.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, ref. LSO-BG02148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057038.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

LUCMERGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2249 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 18.699.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, ref. LSO-BG02146, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057018.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

CARL KLIEM S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 251, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 10.821.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08471, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2005.

Signature.

(057555.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2005.

RBD CAPITAL S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 109.596.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the nineteenth day of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depository of the present deed.

There appeared the following:

1) STICHTING RBD 1, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34229521 and having its statutory office in The Netherlands at Locatellikade 1, 1076AZ Amsterdam,

represented by M^e Nicki Kayser, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 July 2005;

2) STICHTING RBD 2, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34229523 and having its statutory office in The Netherlands at Locatellikade 1, 1076AZ Amsterdam,

represented by M^e Nicki Kayser, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 July 2005;

which two proxies after being signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Said person appearing, acting in the capacities described above, has required the undersigned notary to draw up the following Articles of Incorporation of a company which the prenamed parties declare to form among themselves and on which they have agreed as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Corporate object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The company will exist under the name of RBD CAPITAL S.A.

Art. 2. Registered Office. The company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Object. The corporate object of the company is:

- the issue of bonds, notes and other debt instruments for the purpose of financing loans or other forms of financing to RUSSIAN BANK FOR DEVELOPMENT;

- the granting of loans or other forms of financing directly or indirectly via fiduciary arrangements in whatever means to RUSSIAN BANK FOR DEVELOPMENT;

- the granting of security interests over its assets for funds raised, including for bonds, notes and other debt instruments issued, and generally for the obligations of the company;

- the making of deposits (including fiduciary deposits) at banks or with other depositaries; and

- the entering into all ancillary transactions, documents and agreements.

The company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity.

In general the company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

The company will not take advantage of the law of 31 July 1929 on holding companies.

Art. 4. Duration. The company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II.- Corporate capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The company has a subscribed and paid-up corporate capital of fifty thousand U.S. dollars (USD 50,000) divided into fifty (50) shares with a par value of one thousand U.S. dollars (USD 1,000) each.

The corporate capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

The company can repurchase its own shares within the limits set by the law.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares.

The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.

Chapter III.- Bonds, Notes and other debt instruments

Art. 7. Registered or Bearer Form. The company may issue bonds, notes or other debt instruments in registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments in registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV.- Board of directors, Statutory auditor

Art. 8. Board of Directors. The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders. In case a director is elected without the mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders ratify the election at their next general meeting.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present at the general meeting of shareholders respectively the meeting of the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least forty-eight (48) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting. In case that all the directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, fax, e-mail or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, fax, e-mail or any other electronic means approved by the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In case of ballot, the chairman has a casting vote.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 11. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition necessary or useful for accomplishing the company's corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

Art. 12. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

The board of directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

The first managing director may be appointed by the first general meeting of shareholders.

Art. 13. Representation of the Company. In all circumstances, the company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

Art. 14. Statutory Auditor(s). The accounts of the company are supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditor(s) shall be elected by the general meeting of the shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

Chapter V. General meeting of shareholders

Art. 15. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 11 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

Art. 16. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first day of October of each year, at 10.00 am.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 17. Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Procedure, Vote. General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing as his proxy another person who need not be a shareholder in writing or by cable, telegram, telex or fax.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter VI.- Fiscal year, Allocation of profits

Art. 19. Fiscal Year. The company's accounting year begins on the first day of July and ends on the last day of June of the next year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor(s) who will make a report containing his (their) comments on these documents.

Art. 20. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve

or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation. The company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the company be dissolved anticipatively or by expiration of its term (if applicable), the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VIII.- Applicable law

Art. 22. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on 30 June 2006.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in 2006.

Subscription and payment

The parties appearing, having drawn up the Articles of Incorporation of the company, they have subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholders	Subscribed Capital	Number of Share(s)	Payments
STICHTING RBD 1	49,000 USD	49	49,000 USD
STICHTING RBD 2	1,000 USD	1	1,000 USD

Proof of all these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Valuation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of its formation, are estimated at approximately two thousand Euro.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I) The number of directors is set at three (3).

The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2006:

1. TMF CORPORATE SERVICES S.A., having his professional address at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 84.993;

2. TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., having his professional address at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 94.030;

3. TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., having his professional address at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 94.029;

II) The number of statutory auditors is set at one (1).

The following has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2006:

DELOITTE S.A., having its registered office at L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 67.895.

III) Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the meeting of shareholders hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more members of the board of directors.

IV) The registered office of the company is established at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the person appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same person appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and translated to person appearing known to the undersigned notary by his name, usual surname, civil status and residence, said person appearing has signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) STICHTING RBD 1, une fondation (Stichting) existant sous les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 34229521 et ayant son siège social à 1076AZ Amsterdam, Locatellikade 1, représentée par M^e Nicki Kayser, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 juillet 2005;

2) STICHTING RBD 2, une fondation (Stichting) existant sous les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 34229523 et ayant son siège social à 1076AZ Amsterdam, Locatellikade 1, représentée par M^e Nicki Kayser, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 juillet 2005;

lesquelles deux procurations après avoir été signées ne varient par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant, de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Titre I^{er}. - Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination RBD CAPITAL S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet social:

- l'émission d'obligations, de notes et d'autres instruments de dette dans le but de financer des prêts ou d'autres formes de financement à RUSSIAN BANK FOR DEVELOPMENT;
- l'octroi de prêts ou toute autre forme de financement, directement ou indirectement, via des arrangements fiduciaires de quelque nature qu'ils soient, à RUSSIAN BANK FOR DEVELOPMENT;
- la constitution de sûretés portant sur ses avoirs pour les fonds levés notamment pour des obligations, notes et autres instruments de dette, et généralement pour toutes obligations de la société;
- les dépôts auprès de banques (notamment des dépôts fiduciaires) ou tous autres dépositaires; et
- la conclusion de toutes transactions, documents et contrats accessoires.

La société peut exercer toutes transactions, commerciales ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La société ne bénéficiera pas des dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit et libéré de la société est de cinquante mille U.S. dollars (USD 50.000) divisé en cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille U.S. dollars (USD 1.000) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

La société peut racheter ses propres actions dans les limites établies par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Les actions sont en principe nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des dispositions légales.

Titre III. - Obligations, Notes et autres instruments de dette

Art. 7. Forme nominative ou au porteur. La société peut émettre des obligations, notes et autres titres de dette sous forme nominative ou au porteur. Les obligations, notes et autres instruments de dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en forme au porteur.

Titre IV.- Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

Art. 8. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif. Si un administrateur est élu sans mention du terme de son mandat, il est supposé avoir été élu pour une durée de six (6) années à compter de la date de son élection.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Art. 9. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Si tous les administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer à toutes exigences et formalités de convocation.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télécopieur, e-mail ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télécopieur, e-mail ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. En cas d'égalité de voix, le président dispose d'une voix prépondérante.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut également confier tout pouvoir ainsi que des mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas être un administrateur, nommer et révoquer tout employé et fixer leur rémunération.

Le premier administrateur délégué peut être nommé à la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. Représentation de la société. En toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures, conjointes ou individuelles, de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Commissaire(s) aux comptes. La surveillance des comptes de la société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif. Si les commissaires aux comptes sont élus sans mention du terme de leur mandat, ils sont supposés avoir été élus pour une durée de six (6) années à compter de la date de leur élection.

Titre V.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 11 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 16. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 1^{er} jour du mois d'octobre de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 18. Procédure, vote. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfiques

Art. 19. Année sociale. L'année sociale de la société commence le 1^{er} jour du mois de juillet et finit le dernier jour du mois de juin de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire(s) aux comptes qui établira(ont) son rapport sur ces documents.

Art. 20. Affectation des bénéfiques. Sur les bénéfiques nets de la société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfiques annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Loi applicable

Art. 22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 30 juin 2006.

L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2006.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
STICHTING RBD 1	49.000 USD	49	49.000 USD
STICHTING RBD 2	1.000 USD	1	1.000 USD

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros.

Première assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à 3.

Sont nommés administrateurs, leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006:

1. TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son adresse professionnelle à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.993;

2. TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., ayant son adresse professionnelle à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.030;

3. TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., ayant son adresse professionnelle à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.029.

II) Le nombre de commissaire(s) aux comptes est fixé à 1.

Est nommé commissaire aux comptes et son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006:

DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895.

III) Conformément aux présents statuts et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

IV) Le siège social de la société est établi à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé par nous le notaire instrumentant, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: N. Kayser, G. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2005, vol. 895, fol. 62, case 9. – Reçu 417,19 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(067039.3/239/478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

EMPHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 49.680.

Le bilan au 31 décembre 2004 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01331, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057664.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2005.

CHATHAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 44.434.

L'an deux mille cinq, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHATHAM HOLDING S.A., avec siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 44.434), constituée originellement sous la dénomination sociale de MALLORES S.A., suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juillet 1993, publié au Mémorial C numéro 443 du 25 septembre 1993,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 août 1995, publié au Mémorial C numéro 580 du 14 novembre 1995, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en CHATHAM HOLDING S.A.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Lerch, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Cindy Risse, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Tina Cardoso, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et rassemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Conversion du capital social de LUF en EUR.
3. Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euros en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 33.660,- EUR, sans création d'actions nouvelles.
4. Libération intégrale de l'augmentation de capital.
5. Remplacement des 132 actions existantes sans expression de valeur nominale par 132 actions d'une valeur nominale de 255,- EUR chacune.
6. Instauration d'un capital autorisé de 1.020.000,- EUR pour une période de cinq ans prenant fin le cinquième anniversaire de la publication du présent acte.
7. Modification afférente de l'article 3 des statuts.
8. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des cent trente-deux (132) actions représentant le capital social d'un million trois cent cinquante-trois mille francs luxembourgeois (1.353.000,- LUF).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million trois cent cinquante-trois mille francs luxembourgeois (1.353.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR, en trente-trois mille cinq cent trente-neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf euros (33.539,99 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt virgule zéro un euros (120,01 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-trois mille cinq cent trente-neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf euros (33.539,99 EUR) à trente-trois mille six cent soixante euros (33.660,- EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de cent vingt virgule zéro un euros (120,01 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les cent trente-deux (132) actions existantes sans expression de valeur nominale par cent trente-deux (132) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante-cinq euros (255,- EUR) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant d'un million vingt mille euros (1.020.000,- EUR) pour une période de cinq ans prenant fin le cinquième anniversaire de la publication du présent acte.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-trois mille six cent soixante euros (33.660,- EUR), représenté par cent trente-deux (132) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante-cinq euros (255,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à un million vingt mille euros (1.020.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de deux cent cinquante-cinq euros (255,- EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer en numéraire de ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Lors de toute augmentation de capital, qu'elle soit réalisée dans le cadre du capital autorisé ou autrement, les actionnaires existants disposent d'un droit de souscription préférentiel proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent. Ce droit doit être exercé dans le délai d'un mois à partir de la notification ou de l'annonce faite à cet effet par le conseil d'administration de l'intention de procéder à une telle augmentation de capital. Les droits y afférents non exercés dans le délai ci-avant accroissent le droit de souscription préférentiel des actionnaires restants proportionnellement à leur participation dans le capital. Cependant, ce droit doit également être exercé dans le mois d'une notification ou publication afférente par le conseil d'administration. La souscription des actions pour laquelle aucun droit préférentiel n'a été exercé devient libre.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Risse, F. Lerch, T. Cardoso, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juillet 2005, vol. 532, fol. 22, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 juillet 2005.

J. Seckler.

(058876.3/231/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

LITOPRINT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 41.107.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale statutaire reportée du 12 avril 2005

* La cooptation de Monsieur Serge Krancenblum, diplômé en M.B.A., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Marjorie Fever démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2005.

Certifié sincère et conforme

LITOPRINT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09491. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057352.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2005.

ERDEC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 72.982.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG01021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juin 2005.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(057476.3/032/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2005.

LUX INVESTMENT SERVICES G.E.I.E., Groupement européen d'intérêt économique.

Registered office: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg D 18.

EXCERPT

It relates from the minutes of the General Meeting of partners which took place in Luxembourg on 22nd of January 2004 at 11.10 am that a new partner of the grouping has been presented Mrs Leena Sundström-Savolainen, doctor in medicine, with residence in Helsinki (Finland).

The partners give their agreement and accept Mrs Leena Sundström-Savolainen as a new partner of the grouping.

Luxembourg, the 24th June 2005.

N. Schaeffer.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion des Membres qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 22 janvier 2004, à 11.10 heures, qu'un nouveau membre en la personne de Mme Leena Sundström-Savolainen, épouse Sundström, docteur en médecine, avec résidence à Helsinki (Finlande).

Les membres ont donné leur accord et acceptant Madame Leena Sundström-Savolainen comme nouveau membre du Groupement.

Luxembourg, 24 juin 2005.

Pour Nico Schaeffer emp.

M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00594. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057235.3/273/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

PARTAPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.519.

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.
- Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 27 juin 2005

Certifié sincère et conforme

Pour PARTAPAR S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. SGG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00963. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057392.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2005.

LAUVEMPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5835 Alzingen, 2, Hondsbreck.
R. C. Luxembourg B 82.897.

L'an deux mille cinq, le vingt juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LAUVEMPART S.A., ayant son siège social à L-2343 Luxembourg, 135, rue des Pommiers, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 82.897), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 12 du 3 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Claude Rondo, administrateur de sociétés, demeurant à Alzingen.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Vergeynst, administrateur de sociétés, demeurant à Alzingen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de L-2343 Luxembourg, 135, rue des Pommiers, à L-5835 Alzingen, 2, Hondsbreck.
- 2.- Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.
- 3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de L-2343 Luxembourg, 135, rue des Pommiers, à L-5835 Alzingen, 2, Hondsbreck, et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).**Le siège social est établi à Alzingen.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Vergeynst, C. Dostert, M.-C. Rondoz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juillet 2005, vol. 532, fol. 21, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 juillet 2005.

J. Seckler.

(058889.3/231/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

EUROPEAN CONSULTANT UNION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 21.885.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2005, KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, et VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, ont été appelées aux fonctions d'Administrateur en remplacement de MM. Guy Baumann, Jean Bodoni et Guy Kettmann, démissionnaires. AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été appelée aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Mme Marie-Claire Zehren, démissionnaire. Tous les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour EUROPEAN CONSULTANT UNION S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Heck / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09654. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057331.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2005.

MASLET S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 21.613.

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

- Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 27 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour MASLET S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057503.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2005.

S.C.I. KAGEF, Société Civile Immobilière.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg E 648.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts de la S.C.I. KAGEF du 3 mai 2005 documentée par acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2005, volume 920A, Folio 10, Case 4, que Monsieur Georges Kayser, retraité et son épouse Madame Elisabeth Petges, sans état particulier, demeurant ensemble à Strassen, 30, route d'Arlon, ont cédé à Monsieur Patrick Theisen, pédiatre, demeurant à L-4240 Esch-sur-Alzette, 78, rue Emile Mayrisch, les vingt-deux (22) parts qui appartiennent à Monsieur Georges Kayser dans la société civile immobilière S.C.I. KAGEF.

Luxembourg, le 4 juillet 2005.

Pour extrait conforme

F. Baden

Notaire

(057067.3/200/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

SIMLA TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.474.

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.
- Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 27 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour SIMLA TRUST S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00946. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057493.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2005.

CELLTECH LIMITED, Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 31.952.

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the denomination of CELLTECH LIMITED, R.C.S. Luxembourg B 31.952, and having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 20, 1989, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 95 of March 26, 1990.

The Articles of Incorporation have lastly been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 30, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 267 of April 17, 1999.

The meeting begins at 8.30 a.m., Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the six thousand seven hundred and twenty (6,720) shares with a par value of ten US dollars (10.- USD) each, representing the total capital of sixty-seven thousand and two hundred US dollars (67,200.- USD) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, all the shareholders having agreed to meet without prior notice.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders all represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Renewal of the authorisation to the Board of Directors of the Company to increase the share capital within the frame of the authorised capital.
2. Change the date of the annual General Meeting of the Company to the last Tuesday in the month of June at 4.30 p.m.
3. Total restatement of the Articles of Incorporation of the Company.
4. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolves to renew the authorisation to the Board of Directors to increase the subscribed capital in whole or in part from time to time within the frame of the authorised capital during a period of five years running from the publication of the deed documenting the present Extraordinary General Meeting in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations».

Second resolution

The General Meeting resolves to change the date of the annual General Meeting to the last Tuesday in the month of June at 4.30 p.m.

Third resolution

The General Meeting resolves to totally restate the Articles of Incorporation which will henceforth have the following wording:

«Article 1. Name, Status, Registered Office and Duration. There exists a limited holding corporation (Société Anonyme Holding) under the name of CELLTECH LIMITED, the «Company».

The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Directors of the Company (the «Board of Directors») and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by law for the amendment of these Articles.

Art. 2. Object. The objects of the Company are to conduct the following activities:

(a) To hold participatory interests in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests. The Company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest or which hold an interest in the Company.

(b) To acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer exchange, license or otherwise.

(c) The Company may borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise.

(d) To provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may not be open to the public.

The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects while remaining at all times within the limits established by the law of July 31, 1929 governing holding companies as amended from time to time.

Art. 3. Share Capital. The corporate issued capital is set at sixty-seven thousand and two hundred US dollars (67,200.- USD), represented by six thousand seven hundred and twenty (6,720) shares with a par value of ten US dollars (10.- USD) each.

The authorised capital is fixed at one hundred thousand US dollars (100,000.- USD), divided into ten thousand (10,000) repurchaseable shares having a par value of ten US dollars (10.- USD) each.

The Board of Directors is authorised:

- to issue further shares up to the total authorised capital in whole or in part from time to time in the manner specified by these Articles and by applicable law, such shares to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims or by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of any such issue and the terms and conditions of subscription and payment of the issued shares;

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to any such issue of shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the notarial deed of June 27, 2005 containing these Articles and may be renewed by a general meeting of shareholders at any time.

When the Board of Directors effects an issue of shares in accordance with the authority granted to it, it shall take steps to amend the first paragraph of the present Article to record the increase in issued capital and may appoint any person for such purpose.

Without limiting any powers conferred by the Law of 10 August 1915 as amended and in force from time to time governing commercial companies (the «Law») or these Articles, the extraordinary general meeting may amend these Articles so as to:

- consolidate or subdivide all or any of the shares into shares of larger or smaller amounts than its existing shares or change its shares into par value or no par value shares;

- convert any of the shares into shares of another class or classes and attach thereto any preferential, qualified, special deferred rights, privileges or conditions;

- increase or reduce the subscribed capital and the authorised capital of the Company.

Art. 4. Repurchaseable Shares. Shares issued as repurchaseable shares by the Company in terms of Article 49-8 of the Law are repurchaseable from time to time and at any time at the discretion of the Board of Directors in accordance with the Law.

Any repurchase shall be made following an offer made to all shareholders on a pro rata basis at such price (payable in cash or otherwise) as the Board of Directors may determine, subject to the limitations imposed by the Law.

Art. 5. Shares and the Transfer of Shares. The shares shall be bearer or registered shares, at the option of the shareholder.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim to or interest in any such share on the part of any other person.

Shares shall not be subject to any restriction in respect of transfer and they shall be transferable free of any charge.

Art. 6. Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years pursuant to a resolution passed by a general meeting of the shareholders. They shall be eligible for re-election at the end of such period. They may be removed at any time under the same conditions.

In the event of a vacancy on the Board of Directors the remaining Directors have the right to fill the vacancy until the next general meeting of the shareholders.

Art. 7. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to carrying out the objects of the Company.

All matters not expressly reserved to the general meeting of the shareholders by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

Subject to the next paragraph of this Article, the Board of Directors may delegate all or part of its powers to one or more Directors, managers, or other officers who need not be shareholders of the Company and may give authority to such Directors, managers, or other officers to sub-delegate.

The delegation to any Director of powers to carry out the day-to-day management of the Company is subject to a previous authorisation by unanimous vote at a general meeting of the shareholders.

Art. 8. Board of Directors Meetings. The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Directors may meet together for the despatch of business, adjourn, and otherwise regulate their meetings as they think fit, provided at all times there is a quorum of at least two Directors present in person or by proxy and that a majority of the Directors so present or represented is comprised of Directors who are not present in the United Kingdom.

Resolutions shall require a majority vote. In the case of a tie, the Chairman has a casting vote.

Resolutions or other actions of the Board of Directors at a meeting shall be confirmed in the minutes of such meeting signed by the Chairman and Secretary of the meeting.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Any action required or permitted to be taken at a meeting of the Board of Directors may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all Directors. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution in any form and shall be filed with the minutes of the proceedings of the Board of Directors.

Towards third parties the Company is bound by the joint signatures of any two Directors or by the individual signature of a delegate of the Board of Directors within the limits of the powers conferred on it by the Board of Directors.

Art. 9. Indemnity and Responsibility

9.1 Subject to Article 9.3, every Director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the Board of Directors to pay out of the funds of the Company, all damages, charges, costs, losses and expenses which any such Director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of:

- any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such Director, officer, servant or agent;
- any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 9.3) to which he may be made a party and which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the Director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter in accordance with Article 9.3;
- his having acted as, or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or
- his discharging his duties as such Director, officer, servant or agent, including travelling expenses.

9.2 Subject to Article 9.3, no Director or other officer, servant or agent of the Company shall be liable to the Company for any loss or expense incurred by the Company arising from:

- the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director, officer, servant or agent or for joining in on any such act, receipt, neglect or other default; or
- the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Board of Directors, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the monies of the Company shall be invested; or
- the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any monies, securities or effects shall be deposited; or
- any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

9.3 (a) A Director shall not be entitled to the benefits of the indemnity under Article 9.1 or the dispensation under Article 9.2:

(i) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or wilful act or default; or

(ii) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law or of these Articles unless the Director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the Director and unless the Director notifies the breach to the next general meeting of shareholders.

9.3 (b) Should any part of this Article 9 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such Article may be applied, the Article shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

Art. 10. Directors' interests. No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity.

Any Director or officer who is a director, officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Subject to the previous paragraph, any Director who has an interest in a contract or an agreement submitted to the Board of Directors for its approval, and which interest is contrary to the Company's interests, shall be obliged, upon such submission, to inform the Board of Directors accordingly and such information shall be recorded in the minutes of the meeting. Such Director may not deliberate or vote in respect of such contract or agreement but may be counted for the purpose of constituting a quorum. At the next meeting of Shareholders and before any vote in respect of any other resolution, a report must be made on any contract or agreement in respect of which a Director shall have had an interest contrary to that of the Company.

Art. 11. Disqualification of Directors and Commissaires. The office of Director or Commissaire shall, ipso facto, be vacated:

- if he becomes bankrupt or compounds with his creditors, or takes the benefit of any statute for the time being in force for the relief of insolvent debtors; or
- if by notice in writing he resigns his office; or
- if he is prohibited by the Law from being a Director or Commissaire as applicable; or
- if he ceases to be a Director or Commissaire, as applicable, by virtue of the Law or is removed from office pursuant to these Articles.

Art. 12. Commissaires. The Company shall be supervised by one or more Commissaires who:

- need not be shareholders;
- may be appointed for a maximum period of six years;
- shall be eligible for re-election; and
- may be removed at any time.

Art. 13. General Meeting of Shareholders. The general meeting of the shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

The annual general meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Tuesday in the month of June at 4.30 p.m., but if such day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Convening notices of all general meetings of shareholders shall be made in compliance with the Law, each Director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the shareholders must be called at the request of any shareholder(s) holding at least ten percent of the issued capital.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the shareholders may take place without convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Any action required or permitted to be taken by the Shareholders in general meeting may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all the shareholders otherwise entitled to vote at such meeting if held.

Art. 14. Extraordinary General Meeting. Any amendment to these Articles, or anything that is required by these Articles to be done at an extraordinary general meeting, or anything that the Law requires to be done in accordance with the requirements that apply to an amendment of these Articles shall be only effective if:

- such action is approved by a majority of two thirds of the shares present or represented at a general meeting of shareholders;
- a quorum of 50% of the issued and outstanding capital of the Company is present or represented at such meeting; provided that, if no quorum is reached at such meeting, a second extraordinary general meeting may be convened at which the proposed amendments can be validly adopted, without any quorum requirements, by a majority of two thirds of the shares present or represented at such a meeting.

Art. 15. Financial Year, Financial Statements, Adoption of Accounts. The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year (the «Financial Year»).

In respect of each Financial Year, the Board of Directors shall prepare Financial Statements which shall include a balance sheet and profit and loss account of the Company. The Financial Statements shall be drawn up in accordance with

the provisions of the Law. To the Financial Statements shall be annexed or attached reports and documents containing the details required by the Law.

At every annual general meeting, the Board of Directors shall present to the meeting the Financial Statements in respect of the preceding financial year for adoption and the meeting shall consider and, if it thinks fit, adopt the Financial Statements.

After adoption of the Financial Statements, the Annual General Meeting may, by separate vote, discharge the Directors and Commissaire from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors and Commissaire made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the Financial Statements contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not permitted under these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

Art. 16. Appropriation of Profits and Dividends. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and for so long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The appropriation and distribution of the net profits (including any balance brought forward) of the Company and the balance to be carried forward shall be determined by the general meeting of shareholders upon recommendation of the Board of Directors. This appropriation may include the distribution of dividends in any currency or in kind, the issue by the Company of bonus shares or of subscription rights and the creation or maintenance of reserve funds and provisions.

Subject to the above, any dividends distributed shall be paid at the places and at the time fixed by the Board of Directors.

No dividend may be declared by the general meeting of shareholders except out of amounts legally available for that purpose.

Subject to the provisions of the Law and the Articles, the Board of Directors may pay interim dividends.

Art. 17. General Provisions. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

These Articles exist in both English and French. To the extent that there is any inconsistency between the two versions, the English version will prevail.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 8.45 a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de CELLTECH LIMITED, R.C.S. Luxembourg B 31.952, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 95 du 26 mars 1990.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 267 du 17 avril 1999.

La séance est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les six mille sept cent vingt (6.720) actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune, représentant l'intégralité du capital social de soixante-sept mille deux cents dollars US (67.200,- USD) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures du mandataire des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Renouvellement de l'autorisation conférée au Conseil d'Administration de la Société d'augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé.

2. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle au dernier mardi du mois de juin à 16.30 heures.
3. Refonte complète des statuts de la Société.
4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler l'autorisation au Conseil d'Administration à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé pendant une période de cinq ans commençant à courir à partir du jour de la publication de l'acte documentant la présente Assemblée Générale extraordinaire au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle au dernier mardi du mois de juin à 16.30 heures.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à une refonte complète des statuts lesquels auront désormais la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Nom, Statut, Siège social et Durée. Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de CELLTECH LIMITED («la Société»).

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville par une décision du Conseil d'Administration de la Société (le «Conseil d'Administration») et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'exercice des activités suivantes:

(a) Elle peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sortes d'entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, et elle peut administrer, contrôler et développer ces participations. La Société peut emprunter sous toutes les formes et accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie à toute entreprise dans laquelle elle a un intérêt.

(b) Elle peut acquérir toutes sortes de valeurs mobilières négociables ou non négociables (y inclus celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), ainsi que des brevets, des droits d'auteurs et toute autre forme de propriété intellectuelle et droits y attachés que ce soit par voie de contribution, souscription, option, achat ou autre et elle peut les exploiter soit par vente, transfert, échange, licence ou autrement.

(c) Elle peut emprunter ou mobiliser des fonds avec ou sans garantie et dans toute devise par l'émission de billets, bons, obligations ou autres.

(d) Elle peut offrir toutes sortes de services nécessaires ou utiles à la réalisation des objets ci-avant décrits ou reliés à ces objets.

Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs, qui ne peuvent pas être ouvertes au public.

La Société peut faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, en restant toutefois toujours dans les limites de la loi modifiée du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

Art. 3. Capital Social. Le capital souscrit est fixé à soixante-sept mille deux cents dollars US (67.200,- USD), représenté par six mille sept cent vingt (6.720) actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cent mille dollars US (100.000,- USD), divisé en dix mille (10.000) actions rachetables d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé:

- à émettre d'autres actions jusqu'à atteindre le capital autorisé dans les formes spécifiées dans les statuts et prescrites par la loi, ces actions étant à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, de conversion de créances ou encore par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date d'une telle émission, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte notarié du 27 juin 2005 contenant les présents statuts et peut être renouvelée à tout moment par une assemblée générale des actionnaires.

Lorsque le Conseil d'Administration émettra des actions, selon l'autorité qui lui est conféré, il s'emploiera à modifier le premier alinéa de cet article pour établir l'augmentation de capital ainsi qu'une nomination correspondante. Sans limiter les pouvoirs conférés par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée (la «Loi») ou ces statuts, l'assemblée générale extraordinaire peut modifier ces statuts de manière à:

- consolider ou subdiviser toutes les actions de la Société ou une partie d'entre elles en des actions d'un montant supérieur ou inférieur à celle des actions existantes ou changer les actions en actions avec valeur nominale;
- convertir des actions de la Société en actions d'une autre classe ou d'autres classes et y attacher des droits préférentiels, conditionnels ou différés, des privilèges ou des conditions;
- augmenter ou réduire le capital souscrit ou le capital autorisé de la Société.

Art. 4. Actions rachetables. Les actions émises en tant qu'actions rachetables par la Société, selon les dispositions de l'Article 49-8 de la Loi sont rachetables périodiquement et à tout moment, à la discrétion du Conseil d'Administration, et dans les formes prescrites par la loi:

Tout rachat aura lieu suite à une offre faites au pro rata à tous les actionnaires au prix (payable en espèces ou autrement) à déterminer par le Conseil, et dans les limites imposées par la loi.

Art. 5. Actions et transfert d'Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une, de deux ou plusieurs actions.

Le détenteur déclaré d'une action nominative sera le propriétaire de cette action et société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications ni les intérêts suscitées par cette action qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

Les actions ne seront pas soumises à des restrictions en ce qui concerne leur transfert et elles seront cessibles libre de tous frais.

Art. 6. Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans par une décision d'une assemblée générale des actionnaires. Ils sont éligibles pour une réélection à la fin de cette période. Ils sont toujours révocables sous les mêmes conditions.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 7. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour accomplir les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Sous réserve du paragraphe suivant de cet article, le Conseil d'Administration délèguera tout ou une partie de ses pouvoirs, à un ou plusieurs Administrateurs, gestionnaires ou autres agents non actionnaires de la société, et donnera autorité à ces Administrateurs, gestionnaire et autres agents pour sous-déléguer.

La délégation à un Administrateur pour effectuer la gestion journalière de la Société est subordonnée à une autorisation préalable donnée par vote unanime lors d'une assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Réunions du Conseil. Le Conseil d'Administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un Administrateur présent.

Les Administrateurs peuvent se réunir pour expédier les affaires, ajourner leurs réunions et autrement les régler comme ils l'entendent, à condition qu'il y ait toujours un minimum d'au moins deux Administrateurs présents en personne ou par mandataire et que la majorité des Administrateurs ainsi présents ou représentés soit composée d'Administrateurs qui ne sont pas présents au Royaume-Uni.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions ou toute autre action du Conseil d'Administration durant une réunion seront confirmées par les minutes de ces réunions, signées par le Président et le Secrétaire de la réunion.

Un Administrateur peut participer à une réunion du Conseil par téléphone, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant aux personnes de prendre part à la réunion. Toute participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à ladite réunion.

Toute action devant ou pouvant être prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration peut être prise sans réunion si une résolution consignant cette action est signée par tous les Administrateurs. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou des copies multiples d'une résolution unique sous toute forme que ce soit, et seront consignées avec les procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites des pouvoirs conférés au Conseil d'Administration.

Art. 9. Indemnité et Responsabilité

9.1 Sous réserve des dispositions de l'article 9.3 chaque Administrateur, secrétaire et autre agent, serviteur ou représentant de la Société sera indemnisé par la Société et le devoir du Conseil d'Administration sera de payer à partir

des fonds de la Société tous les dommages, charges, frais pertes et dépenses qu'un Administrateur, secrétaire, agent, serviteur ou représentant pourra encourir ou dont il peut devenir être redevable en raison:

- d'un contrat qu'il a conclu ou d'un acte ou acte notarié fait ou omis par lui en tant qu'Administrateur, agent, serviteur ou représentant;
- de toute action ou procès (y inclus des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 9.3) dans lequel il pourrait être partie et qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas le conseiller juridique de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme l'Administrateur, l'agent, le serviteur ou représentant n'aurait pas été responsable en ce qui concerne la matière d'après l'article 9.3;
- du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait qu'à la requête de la Société il a été Administrateur, ou agent d'une société dont la société est un actionnaire direct ou indirect et au sujet de laquelle, il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé; ou
- pour la décharge de ses devoirs en tant qu'Administrateurs, agent, serviteur ou représentant y compris les dépenses de voyage.

9.2 Sous réserve des dispositions de l'article 9.3 aucun Administrateur, ou autre agent, secrétaire, serviteur ou représentant de la Société ne sera passible envers la Société de toute perte ou dépense imputée à la société et découlant:

- d'actes, reçus négligences ou défauts d'un autre Administrateur, secrétaire, agent, serviteur ou représentant ou pour avoir pris part à de tels actes, reçus, ou autres négligences; ou
- de l'insuffisance ou du défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre du Conseil d'Administration, ou de l'insuffisance ou du défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis; ou
- d'une erreur de jugement ou d'une omission de sa part, ou pour toute autre perte dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

9.3 (a) Un Administrateur sera passible et ne sera pas indemnisé selon les articles 9.1 et 9.2:

- (i) s'il est finalement jugé responsable dans un procès de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou
- (ii) s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la Loi ou de ces statuts à moins que l'Administrateur n'ait par participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que l'Administrateur communique le manquement à la prochaine assemblée générale.

(b) Si une partie de l'article 9 était invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

Art. 10. Intérêts des Administrateurs. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société, firme ou autre entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou agents de la Société ont des intérêts dans ou sont Administrateur, associé, agent ou employé de cette autre société, firme ou autre entité.

Tout administrateur ou agent qui est un Administrateur, agent ou employé de toute société, firme ou autre entité avec laquelle la Société contractera ou autrement engagera des affaires ne pourra pas à cause de l'affiliation avec cette autre société, firme ou autre entité, être empêché de délibérer et de voter ou d'agir sur ces affaires en relation avec ces contrat ou autre affaire.

Sous réserve du paragraphe précédent, tout Administrateur qui, a un intérêt dans un contrat, ou un accord soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, et cet intérêt se révélant contraire aux intérêts de la Société, doit en informer le Conseil d'Administration et cette information sera retenue dans les procès-verbaux de la réunion. Cet Administrateur ne peut délibérer ou voter sur un tel contrat ou accord et il ne sera pas compté pour le quorum de présence. A la prochaine assemblée des actionnaires et avant tout vote sur toute autre résolution, rapport devra être fait au sujet de tout contrat ou accord à l'occasion duquel un Administrateur aurait un intérêt contraire à celui de la Société.

Art. 11. Disqualification des Administrateurs et du Commissaire. Le poste d'Administrateur ou de Commissaire sera ipso facto vacant:

- Si le titulaire devient insolvable ou compose avec ses créanciers, ou s'il invoque un statut de redressement alors en vigueur en faveur de débiteurs insolubles; ou
- Si par notification écrite il démissionne de son poste; ou
- Si la Loi lui défend d'être Administrateur ou Commissaire; ou
- S'il cesse d'être Administrateur ou Commissaire en vertu de la Loi ou est relevé de ses fonctions en application des présents statuts.

Art. 12. Commissaires. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, qui:

- ne doivent pas être actionnaire;
- doivent être nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans;
- seront éligibles à la réélection; et
- seront toujours révocables.

Art. 13. Assemblées Générales. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour établir ou ratifier des actions concernant la société.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois de juin à 16.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, mais si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément à la Loi, chaque administrateur pouvant convoquer une assemblée générale. Par ailleurs une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée à la requête d'un ou plusieurs actionnaire(s) détenant au moins dix pour cent du capital social émis.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Toute action requise ou permise par les actionnaires lors d'une assemblée générale, pour être menée sans qu'ait lieu une réunion, si une résolution établissant cette action est signée par tous les actionnaires qui seraient autorisés au vote si la réunion avait effectivement eu lieu.

Art. 14. Assemblée Générale Extraordinaire. Toute modification des présents statuts ou toute action pour laquelle les statuts requièrent une assemblée générale extraordinaire ou toute action pour laquelle la Loi prescrit les mêmes exigences que pour une modification des statuts, ne seront effectives que si:

- cette action est approuvée par une majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires;

- un quorum de 50% du capital souscrit de la Société soit présent ou représenté à ladite assemblée;

pourvu que si aucun quorum n'est obtenu lors de la réunion, une seconde assemblée générale extraordinaire sera réunie au cours de laquelle les modifications proposées pourront être adoptées, sans nécessité de quorum, par une majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés lors de ladite assemblée.

Art. 15. Année Sociale, Situation Financière, Adoption des états financiers. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année («l'année sociale»).

Pour chaque année sociale, le Conseil d'Administration dresse les états financiers comprenant le bilan et le compte de profits et pertes. Les états financiers sont établis conformément aux dispositions de la Loi. A ces états financiers seront joints ou attachés les rapports et documents qui contiendront les détails requis par la Loi applicable.

Chaque année, lors de l'assemblée générale annuelle, le Conseil présentera à l'assemblée pour adoption les états financiers concernant l'exercice social précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les états financiers.

Après adoption des états financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire, pour tout engagement envers la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par les Administrateurs et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si les états financiers contiennent une omission ou une information fautive ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduisent l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 16. Attribution des bénéfices et dividendes. Du bénéfice net de la Société, cinq pour cent (5%) seront prélevés et affectés à un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de ce fonds de réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du Conseil, l'assemblée générale déterminera l'affectation du bénéfice net (y compris tout solde reporté) de la Société et déterminera le solde à reporter. Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes, en toute devise ou en nature, l'émission par la Société d'actions entièrement libérées ou de droits de souscription, la création et le maintien de fonds de réserve et de provisions.

Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le Conseil fixera.

Aucun dividende ne peut être déclaré par l'Assemblée Générale excepté ceux légalement disponibles à cet effet.

Sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 17. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Les présents Statuts sont existents en anglais et en français. Dans la mesure où il y aurait des divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 8.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Prospert, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, vol. 24CS, fol. 83, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

(065583.3/230/549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

MONTICELLO PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.220.

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

- Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 27 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour MONTICELLO PROPERTIES S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00976. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057532.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2005.

GAP INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 76.966.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00850, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Signature.

(056803.3/4181/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

GAP INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 76.966.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00848, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Signature.

(056805.3/4181/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

GAP INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 76.966.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Signature.

(056807.3/4181/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

BOULEVARD CAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.587.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(056824.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

CARADOG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 66.235.

Décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2005

- Monsieur Nils Gwyn Christopher Rees est nommé Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.
- La démission de Monsieur D.A. Rees en tant qu'administrateur-délégué et administrateur est acceptée.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

RUSSELL BEDFORD LUXEMBOURG, S.à r.l.

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057106.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

CARADOG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 66.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00555, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

RUSSELL BEDFORD LUXEMBOURG, S.à r.l.

Agent domiciliataire

Signature

(057109.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

MASTINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 66.878.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG01142, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(057025.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

EPHIDOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 84.084.

Constituée sous la dénomination sociale de MURATTI HOLDING S.A. par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 octobre 2001, acte publié au Mémorial C n° 286 du 20 février 2002, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 octobre 2003, acte publié au Mémorial C n° 1176 du 10 novembre 2003, modifiée en date du 15 octobre 2003, acte publié au Mémorial C n° 1209 du 17 novembre 2003, modifiée par M^e Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 17 juin 2004, acte publié en date du 17 juin 2004, au Mémorial C n° 940 du 22 septembre 2004

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09754, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EPHIDOS HOLDING S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(057107.3/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

BLUE SKY FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.835.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01802, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(057129.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

BLUE SKY FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.835.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01799, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(057124.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

BLUE SKY FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.835.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01795, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(057112.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

BLUE SKY FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.835.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01793, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(057111.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

HENTUR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 57.909.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG01122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(057026.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

IMMA-COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 40.681.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09818, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 juillet 2005.

Signature.

(057131.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

IMMA-COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 40.681.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 juillet 2005.

Signature.

(057133.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

TAMSIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 99.838.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 mars 2004, acte publié au Mémorial C n° 532 du 21 mai 2004.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TAMSIN, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(057093.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

FINAKABEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.700.000,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 93.182.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINAKABEL, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

(057098.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

SOFIPEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.834.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(057099.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

IMPRIMERIE DE RODANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 32, avenue Dr. Gaasch.
R. C. Luxembourg B 27.191.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 juillet 2005.

Signature.

(057135.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

IMPRIMERIE DE RODANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 32, avenue Dr. Gaasch.
R. C. Luxembourg B 27.191.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 juillet 2005.

Signature.

(057137.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

CASELA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9255 Diekirch, 12, place de la Libération.
R. C. Luxembourg B 98.683.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 291 du 12 mars 2004.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CASELA S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(057102.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

EURONEXTRA INVESTMENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.206.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01824, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURONEXTRA INVESTMENT, SICAV

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(057104.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

SINCLAIR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.765.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01809, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(057132.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

58744

POINT J S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 98.495.

La FIDUCIAIRE L.P.G. (R.C. n° B 84.426) dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social de POINT J S.A. (R.C. n° B 98.495) au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00699. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057174.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

POINT J S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 98.495.

Il résulte d'un courrier adressé à la société que Nadir Sebaa démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

N. Sebaa.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00702. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057176.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

POINT J S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 98.495.

Il résulte d'un courrier adressé à la société que Eric Moretti démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

E. Moretti.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00703. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057179.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

GROUPE CNS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 92.589.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06552, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(057171.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

LUXOTTICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 69.925.

Constituée par-devant M^e Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mai 1999, acte publié au Mémorial C n° 580 du 28 juillet 1999. Le capital a été converti en EUR en date du 31 mars 2000, acte publié par extrait au Mémorial C n° 633 du 6 septembre 2000. La société a été convertie en société à responsabilité limitée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 juillet 2004, acte publié par extrait au Mémorial C n° 1056 du 21 octobre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXOTTICA LUXEMBOURG, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(057108.3/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

PASSY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 88.996.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour la société

Signature

(057183.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

PASSY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 88.996.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour la société

Signature

(057186.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATION DANS LES MEDIAS, SLPM,**Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 44.164.

Société constituée le 7 juin 1993 par Maître Neuman, acte publié au Mémorial C n° 402 du 3 septembre 1993.

Les statuts furent modifiés le 4 octobre 2001 par Maître Reginald Neuman, acte publié au Mémorial C n° 305 du 23 février 2002.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale tenue le 22 juin 2005 que:

l'assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Pierre Goedert et nomme comme administrateur remplaçant, Madame Annick Braun, maître en droit, demeurant professionnellement au 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg. Son mandat venant à expiration lors de l'assemblée générale à tenir en 2010.

Pour extrait

J. Wagener

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00245. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057151.3/279/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

ProLogis FRANCE II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.608.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

(057207.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

PRO.FO.MIC. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 68.469.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 9 mai 2005

Est nommé Administrateur Délégué à la gestion journalière, Monsieur Samuele Villa, né le 21 avril 1950 à I-Cornate d'Adda (MI) et demeurant Largo Volontari del Sangue, 4, I-20097 S. Donato Milanese (MI), avec pouvoir d'engager la société avec sa seule signature jusqu'à un montant maximum de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) par transaction et par jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

PRO.FO.MIC. S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00765. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057201.3/815/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

PRO.FO.MIC. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 68.469.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

PRO.FO.MIC. S.A.

Signatures

(057204.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

PRO.FO.MIC. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 68.469.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

PRO.FO.MIC. S.A.

Signature

(057203.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

LINDE-RE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 90.293.

Auszug des Protokolls der ordentlichen Hauptversammlung vom 13. Juni 2005

«5. Die Versammlung akzeptiert die Mandatsniederlegung von Herrn Karl-Heinz Birkner als Mitglied des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 13. Juni 2005.

Die Versammlung dankt Herrn Birkner für sein Engagement bei der Entwicklung der Gesellschaft.

6. Die Versammlung ernennt Herrn Christoph Wöhler zum Mitglied des Verwaltungsrats mit Wirkung ab dem 13. Juni und bis zum Ende der ordentlichen Hauptversammlung im Juni 2007.

7. KPMG wird für das Geschäftsjahr 2005 und bis zur ordentlichen Hauptversammlung im Juni 2006 als unabhängiger Wirtschaftsprüfer bestätigt.»

Für die Gesellschaft

S. Poensgen

Geschäftsführer

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08167. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057266.3/682/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2005.

VOYAGES AROSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 43, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 48.331.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057172.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

EURO-PACKAGING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 2, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 73.209.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(057173.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

EUROPE-FIDUCE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3317 Dudelange, 68, rue de l'Etang.
R. C. Luxembourg B 64.379.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06540, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(057175.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

ELITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8149 Bridel, 38, Val des Romains.
R. C. Luxembourg B 49.353.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06538, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(057178.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

EF HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 26.740.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06535, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(057181.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

MEBRACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7232 Bereldange, 31, rue des Jardins.
R. C. Luxembourg B 19.168.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Signature.

(057180.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 75.632.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(057182.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

DREJ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 49.070.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06571, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(057184.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

ECOCYCLE TECHNOLOGY, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 95.933.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06831, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(057187.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

HAST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 22.158.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06550, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(057194.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

J.P. LASSERRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 3, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 80.635.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057189.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

DA DOMENICO SPORTIVO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4035 Esch-sur-Alzette, 1, rue des Boers.
R. C. Luxembourg B 80.504.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057190.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

MPM CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6474 Dudelange, 24, rue Auguste Liesch.
R. C. Luxembourg B 79.080.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057191.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

BIOFILUX NUTRITION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 64.748.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057193.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

LEYSSER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 37.694.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04683, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Signature.

(057195.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

LEYSSER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 37.694.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Signature.

(057202.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

SALON FERNY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 6, rue du 10 Septembre.
R. C. Luxembourg B 66.909.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057196.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

HAUSIMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3432 Dudelange, 6, rue Dr. Orphée Bernard.
R. C. Luxembourg B 109.594.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Antonio José Loureiro Marques, maçon, né à Luanda (Angola), le 15 août 1963, demeurant au 6, rue Dr. Orphée Bernard, L-3432 Dudelange.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal l'exploitation d'une agence immobilière comprenant l'achat, la vente, la location, la promotion immobilière ainsi que la gérance et l'administration de biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de HAUSIMMO, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Dudelange (Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Antonio José Loureiro Marques, préqualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2005.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 6, rue Dr. Orphée Bernard, L-3432 Dudelange.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Antonio José Loureiro Marques, maçon, né à Luanda (Angola), le 15 août 1963, demeurant au 6, rue Dr. Orphée Bernard, L-3432 Dudelange.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.J. Loureiro Marques, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 2005, vol. 895, fol. 63, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(066968.3/239/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

ProLogis FRANCE XII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.107.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08494, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

(057209.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

LIBRAIRIE BEI DER SCHOUL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 2, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 71.720.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057198.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

BOA NOVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 39, rue Zénon Bernard.
R. C. Luxembourg B 80.389.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057199.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

PRODEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 62.484.

Procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 22 juillet 2004 à 15.30 heures

La séance de l'assemblée convoquée valablement est ouverte à 15.30 heures.

Les actionnaires présents désignent à l'unanimité le bureau suivant:

- 1) Président: Monsieur Jean Reicherts, Luxembourg,
- 2) Secrétaire: Mademoiselle May-Lis Eriksson, Luxembourg,
- 3) Scrutateur: Monsieur Alain Weber, Luxembourg.

Le bureau désigné constate que l'ensemble du capital de la société est dûment représenté, qu'en conséquence une convocation formelle était superflue, et que l'assemblée générale peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, à savoir:

- Démission de Monsieur Bernard Guthapfel comme administrateur-délégué,
- Nomination de Monsieur Alain Weber comme administrateur-délégué,
- Nomination de Monsieur Bernard Guthapfel comme administrateur.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité la décision de nommer:

- 1) Monsieur Alain Weber comme administrateur-délégué,
- 2) Monsieur Bernard Guthapfel comme administrateur,
- 3) Madame Viktoriya Melnychenko, comme administrateur,
- 4) Madame Olena Kravchenko, comme administrateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 16.00 heures.

Signature / Signature / Signature

Le scrutateur / Le secrétaire / Le président

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07016. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057216.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.
